Handi Sport
FÉDÉRATION FRANÇAISE

GOALBALL FÉMININ

Championnats d'Europe (I.B.S.A 2027)

Règles de sélection

Année 2026

SOMMAIRE

- Les critères de sélection handisport.....3-6
- Process de sélection.....7-8
- Echéancier.....9

Chemin de sélection
de la Fédération Française Handisport

Critères généraux

La Fédération Française Handisport (F.F. Handisport), par décision du comité directeurdu 18 janvier 2025, confie la procédure de sélection de ses sportifs et sportives pour les compétitions de référence à une Commission fédérale de sélection.

Un relevé des décisions sera établi par compétition.

Composition de la commission fédérale de sélection (C.F.S.)

Le comité directeur élu à la sortie de l'AG fédérale du 14 décembre 2024 désigne les personnes ci-après nommées ou leur représentant :
- Le Vice-Président ou son Représentant ;
- Le Directeur Technique National ou son Représentant ;
- Le Directeur Technique Adjoint en charge de la performance et de la stratégie de la performance paralympique.

Le directeur technique national se réserve la possibilité d'associer toute autre personne compétente avec voix consultative, notamment le Coordonnateur du Bureau de la Vie de l'Athlète.

Fonctionnement de la Commission fédérale de sélection

La Commission fédérale de sélection est en charge, par délégation du Comité directeur fédéral en date du 18 janvier 2025, de l'élaboration des présentes règles de sélection et de la proposition de la liste des sportifs sélectionnés par la F.F. Handisport.

En conséquence, les résultats obtenus aux compétitions de sélection ne seront pas les seuls critères d'aide à la décision pris en compte par la Commission fédérale de sélection, qui devra considérer tout évènement ou facteur pouvant influer sur la réussite aux étapes de cette compétition internationale.

Critères de sélection handisport

A/ GRANDS PRINCIPES DE QUALIFICATION SUR UN PLAN INTERNATIONAL

La sélection des sportifs français en vue de cette compétition internationale de référence est soumise au respect préalable des règles de qualification édictées par la fédération internationale (F.I) concernée et consultables sur le site Internet en suivant le lien : Home - IBSAl

Le fait des satisfaire aux exigences et critères de qualification édictés par la fédération internationale concernée est un prérequis pour prétendre à la sélection. C'est un préalable nécessaire mais pas suffisant à lui seul pour être sélectionné sur la compétition internationale de référence ciblée, d'où la mise en place de critères propres à la FFHandisport.

B/ PRINCIPES DE SÉLECTION F.F. HANDISPORT

Le manager de la performance disciplinaire proposera au comité de sélection une liste de sportives et sportifs en cohérence avec les principes généraux de sélection.

Le comité de sélection fédérale valide et entérine les sportives et sportifs sélectionnés pour la compétition de référence ciblée.
La fédération, par la voix ou par délégation du président inscrit les sportives et sportifs dans la compétition internationale de référence considérée auprès de l'instance compétente.

Conditions obligatoires pour participer aux sélections HANDISPORT

Conditions obligatoires pour participer aux sélections HANDISPORT

- Avoir une licence fédérale « compétition » à jour dans la discipline concernée ;
- Disposer d'un certificat médical d'autorisation à la pratique compétitive dans la discipline concernée ;
- Être de nationalité française et répondre aux règles fixées par le code de nationalité de la F.I concernée ;
- Répondre aux critères de qualification internationaux de la F.I., sur les plans administratifs et de classification ;
- Disposer d'un dossier de classification complet et à jour en lien avec les règles fixées par la F.I. ;
- **Être à jour de la surveillance médicale réglementaire** auprès de la commission médicale en lien avec la règlementation en vigueur ;
- Être en conformité avec la règlementation en vigueur en matière de prévention et de lutte contre le dopage (Disposition de l'attestation annuelle de réussite de la formation en ligne de l'AFLD et de la formation en ligne mise en place par la F.I si existante) ;
- Répondre dans les délais indiqués ou notifiés aux demandes administratives et médicales émanant de la F.F.H ;
- Avoir fait la preuve de sa capacité à vivre en collectivité dans le respect des consignes et de ses partenaires, en lien avec les savoirs être attendus définis dans la convention de sportif(ve) membre d'un Collectif National. Pour rappel, tout propos, geste, comportement inadapté fera l'objet d'une saisine auprès de l'instance fédérale disciplinaire concernée ;
- Avoir signé et respecter les termes de la charte de haut niveau et la convention du S.H.N membre d'un collectif national.
- Participer à tous les stages et programmes des compétitions et répondre aux exigences de suivi d'entraînement fixées par l'Entraîneur National et le Responsable de la Performance disciplinaire dans une perspective de succès lors de la compétition internationale de référence : en termes de planification, de volume hebdomadaire d'entraînement, de suivi.
- Participer aux championnats de France dans les disciplines ou celui-ci existe, sauf situation particulière d'un(e) sportif (ve) soumise à l'approbation du DTN ;
- Remplir les conditions de sélection spécifiques à la discipline concernée définies ci-après.
- Accepter de fournir toutes les informations et pièces nécessaires à la procédure d'accréditation du comité d'organisation
- Toute situation particulière d'un(e) sportif(ve) par rapport à ces critères généraux ou critères de performance ci-après, et nécessitant une dérogation, pourra être soumise à l'approbation du Directeur Technique National.

Conditions obligatoires pour participer aux sélections HANDISPORT

A NOTER la mention Complémentaire adoptée par le Comité Directeur de la FF Handisport du 20/10/2022 :

« Peut ne pas être sélectionné en équipe nationale ou de France, tout athlète ayant commis des faits ayant donné lieu à condamnation pénale pour agissements contraires à l'honneur, à la probité ou aux bonnes mœurs et toutes infractions portant atteintes à l'image de la Fédération Française Handisport.

Sur proposition du DTN, après avoir entendu le sportif concerné et à l'examen de sa situation judiciaire, le comité directeur est souverain pour valider ou non sa sélection. »

Process de Sélection

Championnats d'Europe I.B.S.A 2027

Lieu : Genève (Suisse)
Dates : 02 au 07 août 2027

La sélection des sportifs français aux Championnats d'Europe est soumise au respect préalable des règles de qualification édictées par la fédération internationale (I.B.S.A.) et consultables sur le site internet de I.B.S.A. en suivant le lien : Home - IBSA

Le fait, de satisfaire aux exigences et critères de qualification édictées par l'I.B.S.A est un prérequis pour prétendre à la sélection. Néanmoins, les sportifs prétendant à une sélection aux Championnats d'Europe doivent également satisfaire aux critères de sélection mis en place par la Fédération Française Handisport.

1. Règles de sélection

Seront proposées à la sélection :

L'équipe sera composée de 6 joueuses au maximum.

Critères individuels de performance :
1.1 Obligations :
- Honorer les convocations pour stages et compétitions de préparation ;
- Honorer toute autre forme de sollicitation au service du projet de performance ;

1.2 Structuration de l'entraînement :
- Un minimum de 4 séances par semaine ;
- Compléter les séances spécifiques par de la préparation physique ;
- Répondre aux sollicitations du staff pour des évaluations ponctuelles ;

Tout manquement à l'une de ces obligations devra faire l'objet d'une demande particulière auprès du manager de la performance.

Toute situation particulière d'un sportif par rapport à ces critères et nécessitant une dérogation, pourra être soumise à l'approbation du Directeur Technique National.

Process de Sélection

2. Critères d'aide à la décision pour les athlètes proposés à la sélection

Le Manager de la performance disciplinaire en lien avec l'entraîneur national, sera en responsabilité de présenter la liste de sportives sélectionnables à la commission de sélection fédérale.

Compte tenu de la spécificité du goalball, la sélection s'opèrera dans un souci de performance collective.

Les niveaux de jeu affichés par les joueuses à l'occasion des différents championnats, des matchs amicaux de l'équipe de France et des stages du Collectif national serviront de base, pour l'encadrement fédéral, à l'évaluation des potentiels individuels et collectifs.

Critères d'aides à la décision pour les athlètes proposés à la sélection
- Projet de jeu de l'équipe de France
- Progression sur la saison
- Statut de classification

Toute situation particulière d'une sportive par rapport à ces critères et nécessitant une dérogation, pourra être soumise à l'approbation du Directeur Technique National.

Echéancier

- Novembre 2026 : Mise en ligne du chemin de sélection
- Juin 2027 : Comité de sélection
- Juin 2027 : Publication de la sélection sur le site Internet “bleus handisport.org”


Handi
Sport
FÉDÉRATION
FRANÇAISE